



LASSAC officiel

Billet n° 29

2 juillet 2011

L'information vérifiable issue de documents officiels ... consultable à volonté, en préservant votre anonymat

Pour consulter l'original d'un document cité en bleu souligné : cliquez dessus

Au menu du jour : boulette et ... boulette

Les médias ont fait largement écho de l'abandon inévitable du projet de méga décharge à LASSAC.

En effet, deux raisons essentielles condamnent ce projet :

- L'impact de la nouvelle carte territoriale, réduisant à peau de chagrin l'emprise du Sydom ;
- La volonté du Smictom carcassonnais de travailler en bonne intelligence avec la communauté d'agglomération de Narbonne.

Le Smictom ne peut avoir d'intérêt à partager les soucis judiciaires dans lesquels est empêtré le projet (annulation de la vente des terrains, annulation deux fois de suite du plan départemental d'élimination des déchets ménagers dont LASSAC est la clé de voûte, annulation de la délégation de service public pour la création et l'exploitation de la décharge de LASSAC, plainte pour faux et usage de faux ...).

En réalité, le Sydom essaye bien d'imposer le projet de Lassac, pour asservir le Smictom. Lors de la dernière réunion du 30 juin 2011, le président du Sydom - Jean-Marie Salles - a confirmé l'absence d'intérêt du Smictom pour LASSAC.

Jean-Marie Salles met les points sur les "i"

Déchets ménagers | L'amertume du président du Sydom envers les élus de Carcassonne aggl.

« Un bouclier dans le dos »

Y allant joyeusement de sa petite phrase, Jean-Marie Salles a insisté sur la nécessité, pour lui, de porter " *un bouclier dans le dos* " dans ses relations avec les élus du Smictom (voir [Midi-Libre](#), [La Dépêche](#), [L'Indépendant](#) du 1^{er} juillet 2011).

Bref, en déclarant se méfier du Smictom, Jean-Marie Salles (président du Sydom) voit s'envoler tout espoir de d'imposer LASSAC. Au mieux, c'est une boulette ... au pire, une déclaration de guerre !

Question boulette, qui fait mieux ? Le chef !

Par un [petit courrier](#), dont le sieur Viola vient de se fendre, il est précisé noir sur blanc que **le plan départemental d'élimination des déchets de 1994 reste applicable**.

Cette déclaration du plus haut représentant du conseil général de l'Aude vient à point nommé pour anéantir l'argumentation maîtresse du même conseil général dans son appel contre l'annulation prononcée fin 2010.

En effet, le conseil général quémante la clémence des juges d'appel, au prétexte " *du vide juridique* " provoqué par l'annulation du plan adopté en 2009, " **privant le département de toute planification** ". Mais chacun le comprendra : soit il n'existe aucun plan applicable, soit il en existe un, comme celui de 1994.

Inconscient de scier la branche sur laquelle il est assis, et par son petit courrier croyant sauver le projet de LASSAC, André Viola enterre de plus belle le plan de 2009 dont la clé de voûte est ... LASSAC. Merci et bravo !

De Charybde en Scylla, enfin l'excellence ... dans la chute !

Attention : une boulette peut en cacher une autre